

# APPEL À PROJETS ARC 2011

## Accueil de nouveaux Talents pour une Recherche Innovante en Cancérologie

Date limite de retour des déclarations d'intention (cachet de la poste faisant foi) :

**25 novembre 2011, midi**

### SOMMAIRE

Contexte et objectifs de l'appel à projets .....	1
Caractéristiques générales et procédures de l'appel à projets .....	2
Critères d'éligibilité et de sélection des projets .....	2
<i>Critères d'éligibilité de la structure de recherche.....</i>	<i>2</i>
<i>Critères de sélection de la structure de recherche (lettres d'intention) .....</i>	<i>2</i>
<i>Critères de sélection finale (après présélection des candidats par la structure de recherche).....</i>	<i>3</i>
Dispositions générales de financement.....	3
Calendrier de l'appel à projets et de la sélection.....	4
Modalités de soumission.....	4

### Contexte et objectifs de l'appel à projets

En France, le développement et le renouvellement du potentiel de recherche sur le cancer nécessite l'investissement de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre cette maladie, des agences de moyens aux laboratoires de recherche en passant par les associations telles que l'ARC.

C'est dans ce cadre et en accord avec sa politique scientifique que l'ARC met en œuvre le présent appel à projets qui permettra d'accompagner la mobilité de chercheurs de haut niveau, étrangers ou français, en leur offrant les moyens de développer un projet de recherche d'envergure dans une structure de recherche de stature internationale qui souhaite renforcer des recherches dans le domaine du cancer.

Dans le cadre de cet appel à projets, l'ARC alloue une enveloppe budgétaire de **4 millions d'euros sur 4 ans** et pourrait financer de 1 à 4 projets pour un montant par projet allant jusqu'à 2 millions d'euros, l'organisme d'accueil proposant l'allocation de locaux, des moyens de fonctionnement et un environnement technologique en adéquation avec la réalisation du projet.

## Caractéristiques générales et procédures de l'appel à projets

Une structure de recherche souhaitant développer et renforcer son potentiel de recherche dans le domaine du cancer, présente aux Instances Scientifiques de l'ARC, sous forme **d'une déclaration d'intention**, un projet d'implantation d'une nouvelle équipe de haut niveau, assorti d'un descriptif de l'environnement scientifique et technique, des moyens mis à disposition de l'équipe, ainsi que la procédure envisagée pour sélectionner le chercheur responsable de cette équipe.

Sous réserve que le dossier soit recevable, la pré-sélection des structures de recherche sera effectuée par le Conseil d'administration de l'ARC sur recommandation du Conseil Scientifique de l'ARC, après audition de leurs responsables, complétée, au cas par cas, par une visite sur site des structures pré-sélectionnées.

Chaque structure de recherche pré-sélectionnée devra ensuite identifier le(s) candidat(s) et le projet scientifique qu'il(s) se propose(nt) de développer.

La sélection finale des candidats et des projets sera effectuée, sur audition, par un Comité Ad Hoc composé pour moitié d'experts extérieurs aux instances scientifiques de l'ARC, français ou étrangers nommés suivant les domaines scientifiques concernés.

La décision finale de financement et le montant alloué seront donnés après validation du Conseil d'Administration de l'ARC sur recommandation du Conseil Scientifique de l'ARC.

## Critères d'éligibilité et de sélection des projets

### *Critères d'éligibilité de la structure de recherche*

Pour être éligibles, les structures d'accueil doivent satisfaire les conditions suivantes :

- Les projets doivent intéresser la recherche en cancérologie;
- Il doit s'agir d'une structure de recherche académique, relevant d'un organisme public de recherche (Université, EPST, EPIC, etc.) ou d'une organisation à but non lucratif (associations, fondations, ...) ou d'un établissement public de santé;
- La structure d'accueil doit être composée d'équipes de renommée internationale en nombre suffisant sur un même site pour offrir la masse critique nécessaire au projet et avoir des liens avec la recherche en cancérologie ;
- Sauf précision contraire dans le dossier, le projet doit être rédigé en anglais ;
- Les dossiers doivent être complets et être soumis dans les délais, sous forme électronique et sous forme papier, au format demandé.

### **Important :**

**Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas pris en compte.**

### *Critères de sélection de la structure de recherche (lettres d'intention)*

Les projets seront examinés selon les critères suivants :

- Valeur ajoutée et complémentarité du projet d'implantation avec les orientations générales des thématiques déjà développées dans la structure de recherche dans le domaine du cancer ;
- Apport à la recherche en cancérologie et adéquation avec la stratégie scientifique de l'ARC pour l'accélération des découvertes et la mise au point de nouveaux traitements ;
- Niveau d'excellence et d'expertise scientifique de la structure de recherche évalué par la qualité de ses publications scientifiques, la qualité de l'environnement technologique, la qualité du management ainsi que la qualité de l'animation scientifique du site ;
- Environnement matériel et humain mis à disposition par la structure de recherche pour le développement du projet proposé ;
- Procédures envisagées par la structure de recherche pour sélectionner le (les) candidat(s) et son (leur) projet<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les candidatures de chercheurs déjà en poste ne sont pas recevables

### ***Critères de sélection finale (après présélection des candidats par la structure de recherche)***

- Qualité scientifique du candidat ;
- Mobilité du candidat : le caractère international de la candidature sera examiné favorablement ;
- Adéquation du projet et du candidat avec les orientations générales des thématiques développées par la structure d'accueil et s'intégrant de manière optimale avec les orientations scientifiques de l'ARC ;
- Relevance du projet par rapport au cancer ;
- Qualité du projet, du plan de travail et du management ;
- Adéquation de l'environnement matériel, technique et humain avec le projet du candidat ;
- Adéquation du plan de financement du projet.

### **Dispositions générales de financement**

Le financement alloué par l'ARC sera au profit exclusif du candidat et devrait permettre de financer :

- Tout ou partie du salaire du porteur de projet, le cas échéant jusqu'à son éventuel recrutement par un organisme de recherche afin de l'inscrire dans la durée ;
- Le recrutement sous contrat à durée déterminée par l'organisme d'accueil de scientifiques post-doctorants, d'ingénieurs ou de techniciens ;
- Des moyens matériels : fonctionnement et petit équipement ;
- Des équipements mi-lourds à concurrence de 200 à 500 K€ pour la durée du projet, dans la mesure où la nature du projet impose l'achat d'équipements spécifiques qui ne seraient pas présent sur le site ;
- Des frais de mission.

En contrepartie, la structure de recherche s'engage à :

- Affecter en propre au porteur de projet des locaux spécifiques de taille suffisante et immédiatement opérationnels (un minimum de 50 m<sup>2</sup>) répondant aux besoins propres du candidat et à la taille de l'équipe ;
- Affecter des moyens humains adéquats pour les besoins du projet ;
- Affecter des moyens matériels (fonctionnement et petits équipements) dans le cadre du projet ;
- Faciliter l'accès aux services communs et aux plateformes technologiques sur le site (assistance technique, temps d'utilisation, etc.).

L'ensemble devra être dûment chiffré en budget consolidé et justifié par rapport au montant demandé à l'ARC.

- Mettre en œuvre les procédures propres à l'organisme gestionnaire dont il relève pour assurer, le cas échéant, le recrutement pérenne du porteur de projet sur un poste de Directeur de Recherche ou de Professeur d'Université, et ce avant la fin de la période de quatre ans.

## Calendrier de l'appel à projets et de la sélection

Lancement de l'appel à projets : **11 juillet 2011**

Retour des déclarations d'intention : **25 novembre 2011, midi**

Audition des responsables de structures de recherche et sélection et interclassement des déclarations d'intention par un comité ad hoc de l'ARC : **02 décembre 2011**

Notification de la sélection aux laboratoires ou instituts : **05 décembre 2011**

Retour des candidatures présélectionnées par les laboratoires ou instituts : **14 septembre 2012**

Sélection des candidatures sur projets par un Comité Ad Hoc de l'ARC : **septembre-octobre 2012**

Délibération du Conseil Scientifique de l'ARC : **octobre 2012**

Validation par le Conseil d'Administration de l'ARC : **novembre 2012**

Notification des résultats finaux : **novembre 2012**

## Modalités de soumission

**1/ Les déclarations d'intention**, comprenant l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet, devront être établies suivant la notice **téléchargeable** sur le site de l'ARC ([www.recherche-cancer.net/financements/accueil-de-nouveaux-talents.html](http://www.recherche-cancer.net/financements/accueil-de-nouveaux-talents.html)) et soumis **au plus tard le 25 novembre 2011, midi**.

**Par courriel** à l'adresse suivante : [ins@arc-cancer.net](mailto:ins@arc-cancer.net)

Et

**Par courrier postal** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Association pour la Recherche sur le Cancer  
Direction de l'Action Scientifique  
AAP Instituts  
9, rue Guy Moquet  
94803 VILLEJUIF Cedex**

**2/ Les dossiers complets de candidature sur projet** devront être soumis **au plus tard le 14 septembre 2012**.

**Par courriel et par courrier postal aux adresses respectives ci-dessus.**

**Les dossiers soumis sous forme électronique et sous forme papier devront être identiques.**